



santésuisse

# Comparaison de prix avec l'étranger 2017

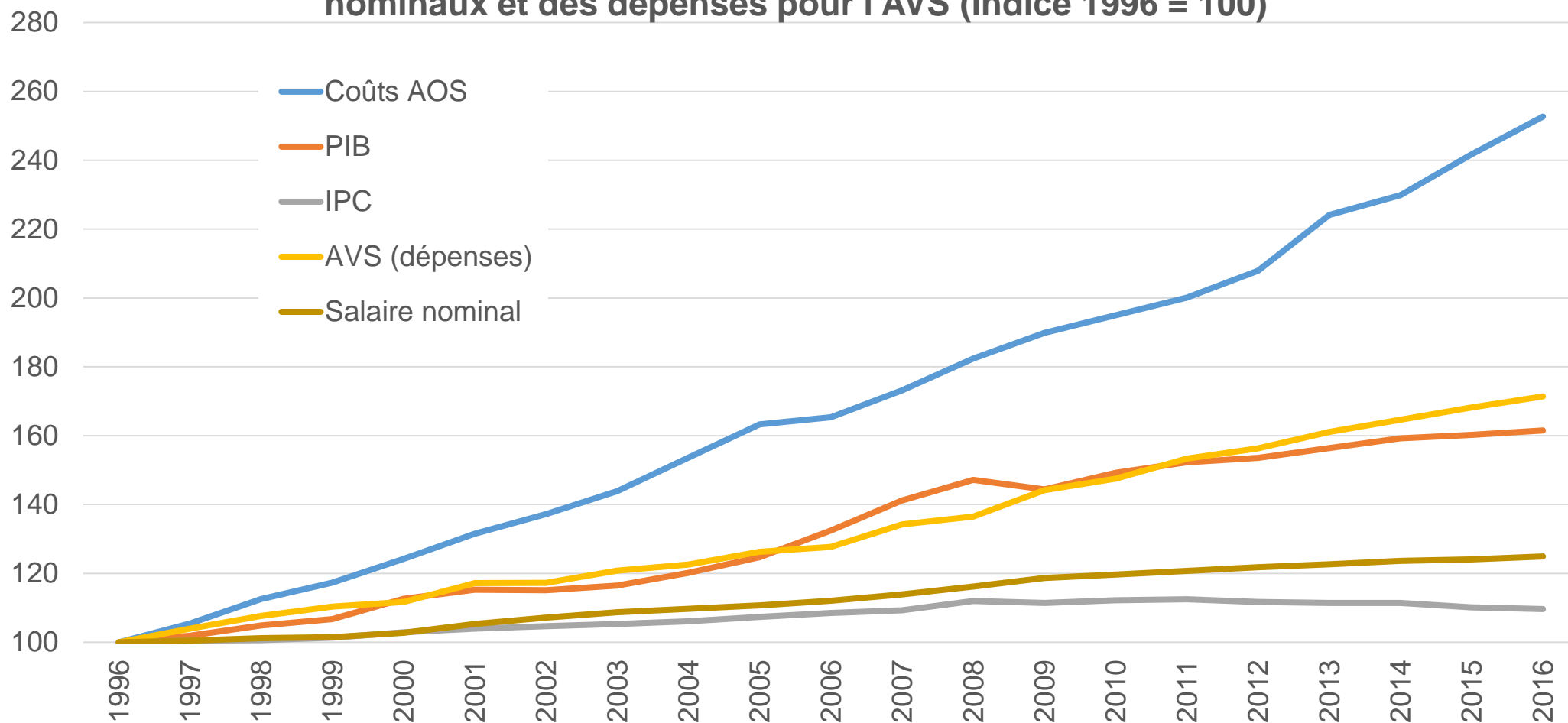
## Conclusions

Verena Nold  
Directrice



## Une évolution des coûts préoccupante dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins (AOS)

Comparaison de l'évolution des coûts dans l'AOS, de la performance économique (PIB), de l'augmentation du coût de la vie (IPC), des salaires nominaux et des dépenses pour l'AVS (Indice 1996 = 100)

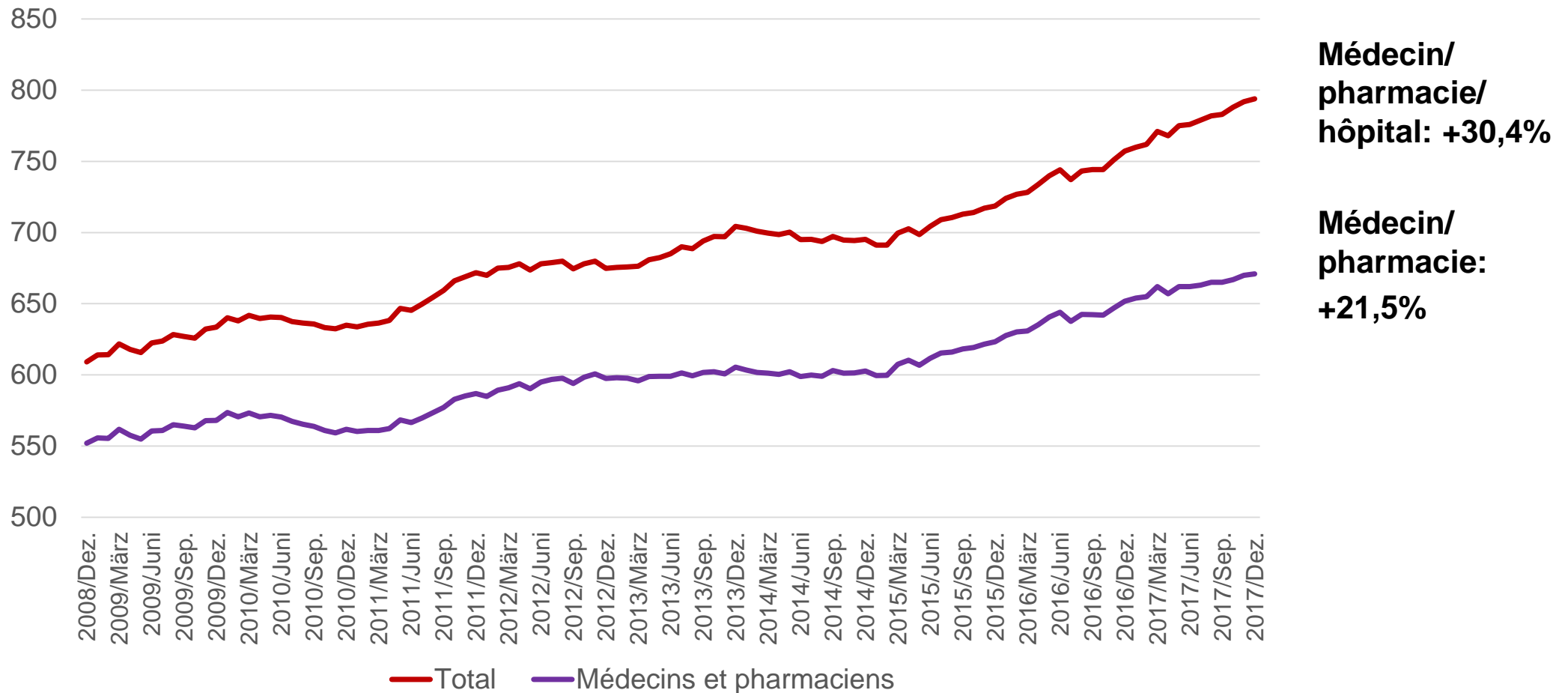




# Dépenses de médicaments de décembre 2008 à décembre 2017

## Augmentation de 30,4% de tous les médicaments AOS

### Dépenses de médicaments AOS par assuré 2008-2017





## Mesures réclamées pour endiguer les coûts de tous les médicaments remboursés par l'AOS

### santésuisse réclame l'économicité, c'est-à-dire:

- Ajustement annuel des prix de **tous** les médicaments au lieu d'un tiers seulement à l'heure actuelle
- Elargissement du panel de pays à **d'autres pays voisins et aux partenaires commerciaux clés** de la Suisse
- Les prix doivent être conformes aux **prix effectivement remboursés** du panel de pays (prise en compte des rabais, montants remboursés, contrats prévoyant des rabais)
- **Mise en œuvre du principe du coût le plus avantageux possible** prévu par la loi (LAMal art. 43, alinéa 6): – lorsque la substance active et la forme d'administration sont identiques, l'AOS ne doit rembourser que le prix le plus avantageux (système de montant fixe)
- Droit de proposition et de recours pour les assureurs-maladie



## Mesures pour endiguer les coûts des préparations dont le brevet a expiré

- Favoriser les génériques en:
  - **prescrivant des substances** et non des marques afin de pouvoir remplacer un produit original par un générique meilleur marché
  - **supprimant les barrières d'entrée sur le marché** et les entraves commerciales afin de promouvoir la concurrence entre les substances identiques (génériques)
  - **mettant en place un système de prix de référence**
  - **autorisant rapidement** les génériques – **c'est-à-dire en levant les barrières à leur autorisation**
  - **accordant le statut de génériques aux médicaments biosimilaires**
  - **désignant de manière transparente** sur la liste des spécialités les substances actives dont le brevet est échu



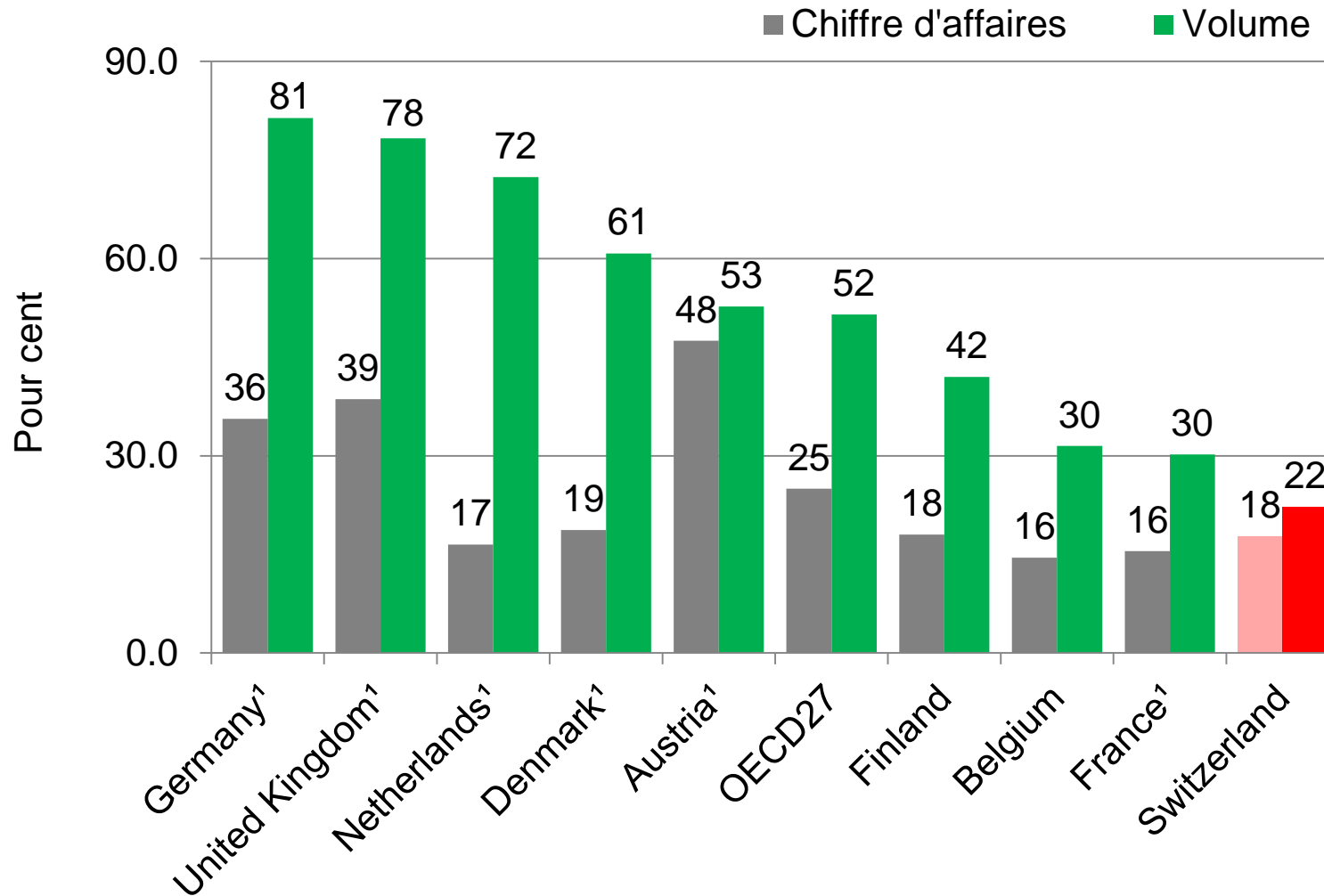
## Exemple de médicaments pour lesquels l'application d'un système de prix de référence est envisageable

Mise en œuvre des dispositions légales – lorsque la prestation est identique, uniquement la plus avantageuse est remboursée (LAMal art. 43, alinéa 6)

Substance active	Indication	Prix moyen par emballage du générique en CHF	Prix moyen par emballage de l'original en CHF
Atorvastatine	Hypocholestérolémiant	69	150
Quetiapine	Dépression	34	66
Imatinib	Leucémie myéloïde chronique	1'397	2'593



## Part de marché des génériques Consommation inférieure à la moyenne en Suisse





## Un système de prix de référence n'équivaut pas à une médecine au rabais

- Les médicaments autorisés en Suisse sont contrôlés par Swissmedic qui se porte garante de la qualité.
- Un générique autorisé par Swissmedic est équivalent en tous points à l'original et possède la même qualité de premier ordre.
- L'OFSP vérifie les critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité en vue de l'admission à la charge de l'assurance-maladie. Le médicament n'est admis sur la liste des spécialités que si tous les critères sont remplis.
- Exemple: le même médicament Sandoz est disponible tant en Suisse que dans d'autres pays. Seule différence: le prix.

Exemple: boîte de Atorvastatine 10mg;

- Prix de fabrique en Suisse (100 comprimés): Fr. 46.94
- Prix de fabrique en Belgique (98 comprimés): € 7.17 -> Fr. 7.82

**Conclusion: un système de prix de référence conduit à des prix plus avantageux pour une qualité identique => pas de médecine au rabais!**





## Potentiel d'économie du modèle de système de prix de référence

Modèle de prix de référence	Potentiel d'économie en CHF
Groupe de prix de référence basé sur la substance active	400 Mio.



## Comparaison avec l'étranger Conclusion – où en sommes-nous?

### ■ Problématique:

- **Pas d'examen annuel du prix des médicaments:** les retards divisent les économies par trois et empêchent de disposer de 100 millions pour amortir la hausse des primes
- **Comparaison thérapeutique croisée (CTC):** absence de règles clairement définies et de mise en œuvre rigoureuse du principe du coût le plus avantageux possible. Il n'y a pas encore de solution pour la CTC des thérapies combinées



## Mesures de réduction des coûts des médicaments

- Au cours de l'été 2017, le groupe d'experts institué par le Conseil fédéral a proposé 38 mesures pour freiner la hausse des coûts
- Les six mesures suivantes concernent les médicaments
  - Introduire le principe du prix avantageux
  - Réaliser un examen annuel des prix, de l'efficacité et de l'adéquation des médicaments remboursés
  - Supprimer la prime à l'innovation accordée aux médicaments récemment autorisés
  - Encourager l'importation parallèle de médicaments
  - Introduire un droit de recours
  - Introduire un système de montant fixe / système de prix de référence
- Seul le système de montant fixe / prix de référence sera mis en œuvre en priorité en 2018
- santésuisse demande que toutes les autres mesures proposées soient également mises en œuvre en 2018



## Comparaison de prix avec l'étranger

### Conclusions

Potentiel d'économies au niveau du prix de fabrique	Potentiel d'économie
Réévaluation <b>annuelle</b> des critères d'admission et des règles d'écart de prix	100 Mio. CHF sur les médicaments protégés et non protégés par un brevet
Génériques, système de prix de référence, alignement sur les prix pratiqués à l'étranger	400 Mio. CHF sur la base des substances actives
<b>Economies, au total</b>	<b>500 Mio. CHF</b>

Le potentiel d'économies de l'ordre de 500 millions de francs équivaut à:

- 1,6% d'économie sur les primes
- 60 francs de primes de moins par an par assuré